



Recommandations en terme de travaux sur parties privatives

Par **Guillaume Terrasson**, le **30/11/2017** à **22:35**

Notre résidence du comporte un certain nombre d'appartements en rez de jardin, incluant des pièces soit aveugles, soit n'ayant comme ouverture qu'un soupirail.

Ces appartements n'avaient pas été prévus lors de la conception de l'immeuble comme pièces habitables et ont fait l'objet de transformation ultérieure en logements.

Les expertises réalisées lors d'un sinistre passé ont révélé une sensibilité particulière de ces logements à un défaut de ventilation pouvant contribuer sur la durée aux dommages à la structure portante de l'immeuble.

Pouvons nous imposer aux propriétaires, éventuellement via une résolution en AG, des recommandations ou obligations particulières s'appliquant à ces appartements comme par exemple

- des revêtements respirant style chaux
- un raccordement à une VMC collective que nous installerions
- une obligation de déclaration et avis préalable pour tout travaux sur les violations ou enduits